

INTERVENTION DE SOLANGE CREIGNOU
CONSEILLERE GENERALE DELEGUEE A LA CULTURE

Séance plénière du Conseil général du Finistère du 16 décembre 2013
DOB – Objectif stratégique IV-3
« Faire de l'accessibilité de tous à la culture, aux sports et aux loisirs
un vecteur de cohésion sociale »
(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président,
Cher-es collègues,

Le débat d'orientation budgétaire est pour nous l'occasion de revisiter nos politiques, de proposer des choix d'orientation pour l'année à venir, de conforter les axes définis dans notre projet stratégique.

Ce dernier a fait de l'accessibilité de tous à la culture un de ses objectifs prioritaires. Aussi, quand d'autres collectivités font le choix, en ces temps difficiles, de réduire le budget consacré à la culture, le département du Finistère s'honore de conforter ses politiques culturelles.

Ainsi, dans le domaine des arts vivants nous poursuivrons notre soutien à la création et à la diffusion, et dans la suite logique du diagnostic de 2011, nous conforterons notre soutien au secteur des musiques actuelles. Bien évidemment en lien avec les EPCI, nous continuerons la mise en œuvre du schéma des enseignements artistiques.

De plus, pour ce qui est de la lecture publique, l'année 2014 verra l'ouverture des antennes de St Divy et de Ste Seve et de nouvelles pratiques et coopérations avec les bibliothèques des territoires se mettront en place.

Nous poursuivrons bien évidemment toutes nos actions autour de la conservation et la valorisation de notre patrimoine et de nos musées. Deux chantiers importants à Trevarez sur les écuries et le château et à l'abbaye du Relecq mobiliseront notre attention au cours de cette année 2014. Pour ce qui est des musées, nous continuerons en lien avec le musée départemental breton d'accompagner dans leur démarche de coopération, de mutualisation et de partenariat les trois musées associatifs que sont l'écomusée des Monts d'Arrée, le musée de l'ancienne abbaye de Landevennec et le musée de l'école rurale.

Ce dernier devrait rouvrir en 2014 après près d'une année de travaux.

De plus, nous aborderons dans le cadre du projet du Musée des phares, l'étude de programmation architecturale et muséographique ainsi que l'étude du mode de gestion et la mobilisation des partenaires.

Enfin, s'agissant des archives départementales, nous poursuivrons la valorisation et la conservation, indispensables à la transmission. Ainsi le développement de l'action culturelle et pédagogique verra sa concrétisation en 2014 au travers de 3 grands projets : un premier autour de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre à destination des collégiens, un deuxième autour d'un programme de médiation sur le patrimoine maritime et enfin les archives hors les murs en lien avec les collèges.

Voilà en quelques mots, les grandes lignes que je vous propose de poursuivre.

Cependant, je souhaite pour cette année 2014, orienter notre réflexion sur deux axes particuliers de nos politiques :

Tout d'abord les structures ressources conventionnées qui sont pour nous des partenaires indispensables au déploiement de nos politiques culturelles sur les territoires. Comment faire en sorte de les aider à maintenir leurs actions sans que cela n'obère nos capacités de soutien aux autres acteurs du spectacle vivant ? Quels dispositifs devons-nous mettre en place pour permettre l'émergence de nouveaux talents ? Nous nous attacherons à travailler à des modifications des dispositifs qui puissent permettre à chacun de trouver sa place.

En deuxième lieu, le foisonnement de nouveaux festivals sur nos territoires va nous amener à réinterroger nos dispositifs de soutien, afin de nous permettre d'aider aussi de nouvelles équipes, source de créativité et de dynamisme sur le département.

D'autre part, le projet de décentralisation et la délégation d'une partie des compétences culturelles de l'état vers la région retiendra toute notre attention. En effet il est intéressant que la Bretagne puisse avoir une certaine liberté quand aux orientations qu'elle souhaite prendre pour ses politiques culturelles, nous serons très attentifs au mode de gouvernance qui sera mis en place pour cette nouvelle délégation de compétence.

Je vais conclure en soulignant pour les esprits chagrins qui pourraient penser que la culture coûte toujours trop cher, que l'économie culturelle sur le département représente de nombreux emplois tant dans les structures elles mêmes que dans les entreprises qui réalisent les investissements programmés sur notre patrimoine. Ces emplois font vivre des familles et ce sont des emplois non délocalisables ce qui n'est pas rien par les temps qui courent.

Enfin, la culture, en lien avec le tourisme participe fortement à l'attractivité de notre département, tant en période estivale avec les publics touristiques que toute l'année en terme de création ou de développement d'entreprises qui font le choix du Finistère aussi pour la richesse de sa proposition culturelle.